



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Daniel ROTHENFLUG, Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE avec EXCUSE : Mme Catherine EMBERGER, Conseillère Municipale.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Catherine EMBERGER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Annick SCHERRER, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11/04/2016
- 2/ Demandes de subventions
- 3/ Acquisition de matériel informatique pour le périscolaire
- 4/ SCOT « Rhin-Vignoble-Grand Ballon » : avenant N° 1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme
- 5/ Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG)
- 6/ CCRG : rapport d'activités 2015
- 7/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 8/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 9/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 10/ Divers (informations diverses)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00 précises.

Il fait part de la procuration suivante :

- Mme Catherine Emberger à Mme Annick Scherrer.

Avant de passer à l'ordre du jour, il invite les conseillers à observer un moment de recueillement en mémoire de Mme Elisabeth Gonsior, Conseillère Municipale et Adjoint au Maire entre 1983 et 1999 ainsi qu'aux deux policiers victimes du terrorisme le 13/06/2016 à Magnanville.

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations à :

- aux participants à l'opération « Haut-Rhin propre » du 23 avril,
- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 08 mai et pour le Marché aux puces du 12 juin,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- aux organisateurs et aux participants à la « journée citoyenne » du 21 mai, - au Président et membres de l'Association de Jumelage qui ont participé le 21 mai à l'Europa Tag à Grävenwiesbach
- aux organisateurs et aux généreux donateurs du don du sang du 26 mai,
- aux élus, anciens élus, sapeurs-pompiers et bénévoles qui ont donné un coup de main suite aux orages des 12 mai, 8 et 23 juin,
- à M. le curé Schwalbach, à la Fabrique de l'Eglise et aux participants à la Fête-Dieu du 29 mai, - à la Société de Musique « Espérance » qui a organisé le Musikantadörfel le 19 juin,
- à tous les bénévoles, de près ou de loin, qui ont contribué au bon déroulement des activités de printemps « 4 pour 1 »,
- aux quêteurs et aux généreux donateurs de la collecte contre le cancer.

Enfin, il fait part des lettres et carte de remerciements émanant de :

- l'Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugles, l'Association des Paralysés de France, Delta Revie et l'Apalib pour la subvention communale 2016 et M. et Mme Michel Fugler pour l'attention à l'occasion de leurs noces d'or.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner M. Daniel Rothenflug en tant que secrétaire de séance, assisté de M. Hubert Musil, Secrétaire de mairie par intérim, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont une procuration), la nomination de M. Daniel Rothenflug, Conseiller Municipal, et M. Hubert Musil, Secrétaire de mairie par intérim.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/04/2016 :

Le Procès-Verbal de la séance du 11/04/2016 est approuvé à l'unanimité, dont une procuration (Mme Emberger).

2° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

- Classe de CE1/CE2 du RPI Jungholtz-Wuenheim : sortie scolaire à Orbey les 6, 7 et 8/06/2016 qui concerne 9 élèves de Wuenheim : 20 € par élève x 9 = 180 € (article 65738),
- Société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 60 € (article 65748).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont une procuration (Mme Emberger), donne un avis favorable aux demandes de subventions ci-dessus.

3° / POINT : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE PERISCOLAIRE :

Dans le cadre de la professionnalisation du périscolaire à la rentrée scolaire 2016/2017, il importe d'acquérir du matériel informatique.

Un montant de 800 € est à prévoir (ordinateur + imprimante). Les logiciels seront pris en compte par la commune de Jungholtz pour un montant de 1.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont une procuration (Mme Emberger), donne son accord pour la prise en charge par la commune d'un ordinateur et d'une imprimante. Les crédits sont à prélever sur l'article 020 du budget primitif 2016.

4° / POINT : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIERE D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE DE WUENHEIM ET LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/03/2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Monsieur le maire informe les élus du Conseil Municipal de la mise en place de l'avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Monsieur le maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 présentées ci-dessous :

Ce 1^{er} avenant à la convention est passé entre :

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté son Président, Michel HABIG

Et

La Commune de WUENHEIM représentée par son Maire Roland MARTIN

Vu la convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisation en matière d’urbanisme signée le 23/03/2015 entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la commune de WUENHEIM.

Article 1 :

L’article 2 « Champ d’application ». Il est modifié comme suit :

La présente convention s’applique à l’instruction des :

- permis de construire ;
- permis d’aménager ;
- permis de démolir ;
- déclarations préalables ;
- certificats d’urbanisme ;
- Déclarations Nécessaires au Calcul des Impôts (à compter du 1^{er} janvier 2016).

La présente convention confie au syndicat la mission d’instruction des autorisations en matière d’urbanisme visées ci-dessus, ou de toute autre procédure devant s’y substituer.

Article 2 :

L’article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit. Cette modification s’appliquera dès l’appel de fonds 2017.

La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l’exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.

Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4€/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s’acquittera de cette somme au mois de janvier.

Pour les communes qui souhaiteraient signer la présente convention, l’appel de fonds sera réalisé dès signature et le montant visé au deuxième alinéa sera divisé par 12 et multiplié par le nombre de mois durant lequel le syndicat mixte aura réalisé sa prestation de service, le mois de signature étant pris en compte.

En outre, un droit d’entrée des communes est établi en fonction des tranches de populations suivantes :

- de 1 à 500 habitants : 250 €
- de 501 à 1000 habitants : 400 €
- de 1 001 à 1 500 habitants : 700 €
- de 1 501 à 2 000 habitants : 1400 €

- de 2 001 à 5 000 habitants : 2100 €
- de 5 001 à 10 000 habitants : 3000 €
- plus de 10 001 habitants : 5000 €

Ce droit d'entrée sert à couvrir les frais d'investissement du service. La commune s'en acquittera dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention.

Article 3 :

L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.

Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois.

En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4€/hab).

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.

Article 4 :

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune de Wuenheim et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

AUTORISER M. le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont une procuration (Mme Emberger).

5° / POINT : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER (CCRG) :

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe a été promulguée le 7 août 2015. Présentée comme un acte III de la décentralisation, elle a notamment pour objectif de procéder au renforcement de l'échelon intercommunal. À ce titre, le loi impose aux EPCI la prise d'un certain nombre de nouvelles compétences à l'échéance des 1^{er} janvier 2017 et 1^{er} janvier 2018.

Faisant suite au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Conseil de Communauté de la CCRG et les conseils municipaux des communes membres se sont d'ores et déjà prononcés, à la majorité, sur la prise d'une compétence *Gestion de l'eau potable* par la CCRG au 1^{er} janvier 2018.

Afin de respecter les prescriptions de la loi NOTRe, il convient d'acter la prise de nouvelles compétences ou la modification de compétences existantes avec effet au 1^{er} janvier 2017. Ces dernières portent essentiellement sur :

- la prise d'une compétence d'actions de développement économique dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Chaque Région a l'obligation d'élaborer un schéma définissant les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises. Les EPCI à fiscalité propre sont associés au processus de concertation
- la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour la compétence *Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire*. Ceci implique que la gestion de l'ensemble des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire doit être transférée à la CCRG. À ce jour, deux ZAE répondant aux critères communément admis ont été recensées, à savoir, celles de Bergholtz et Raedersheim
- la prise d'une compétence *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire*. Il est proposé le libellé suivant : *Actions de soutien aux associations locales de commerçants du territoire*
- la prise d'une compétence *Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme*.

Un projet de statuts comportant les modifications en rouge est joint en annexe 1. Il prévoit également un certain nombre de mises à jour et d'actualisations de compétences sans lien avec la loi NOTRe .

S'agissant de la compétence *Plan Local d'Urbanisme (PLU)/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*, il est précisé que cette dernière est automatiquement transférée aux EPCI à fiscalité propre à la date du 27 mars 2017 sauf si, dans les trois mois précédant cette échéance, les communes s'y opposent dans les conditions de majorité requises (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Il est enfin rappelé que ces modifications de compétences imposeront, le cas échéant, le recalcul des charges transférées et des attributions de compensation qui en découlent. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sera amenée à se réunir à la fin de l'année afin d'acter le montant des attributions de compensation versé à chaque commune membre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les modifications et transferts de compétences tels que proposés, applicables au 1^{er} janvier 2017
- d'adopter les nouveaux statuts modifiés de la CCRG tels qu'ils figurent en annexe 1 et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées
- d'habiliter Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCRG.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont une procuration (Mme Emberger).

6° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2015 :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport est ci-annexé (*annexe 2*).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 05/04/2016** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11/04/2016.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Aide Sociale-Manifestations-Relations Associations et Habitants" du 07/04/2016** : ont été évoqués l'organisation du périscolaire et des « TAP » à la prochaine rentrée scolaire, la cérémonie au Hartmannswillerkopf fin mai 2016, la cérémonie du 8 mai, les modalités d'octroi des subventions pour voyages scolaires, la fermeture de la troisième classe de maternelle à l'école de Wuenheim à la prochaine rentrée scolaire et la visite du périscolaire de Rustenhart.

Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 21/04/2016 : il s'agissait principalement d'une sortie sur le terrain suite aux travaux de revêtement de la rue de la Fonderie.

- **"Toutes Commissions" spéciale périscolaire du 25/04/2016**

- **PLU : réunion « PPA » (personnes publiques associées) du 24/05/2016**

- **"Toutes Commissions" spéciale PLU du 27/05/2016** : le bureau d'études TOPOS a relaté les propos de la réunion « PPA » du 24/05/2016 et précisé la suite de la procédure.

- **"Toutes Commissions" du 20/06/2016** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24/06/2016.

8° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 31/03/2016** : il a été question des finances, du Centre Aquatique Intercommunal, de la distinction « Commune Nature », du territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, de l'achat et de la revente de véhicules pour les services de la CCRG, d'affaires relatives au personnel, de la rectification de la superficie de la parcelle pour la société TPI dans l'Aire d'Activités du Florival et d'informations concernant le lancement et la dévolution de marchés publics.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 26/05/2016** : ont été examinés la démission et le remplacement d'une conseillère communautaire pour la ville de Soultz, l'enregistrement des débats du Conseil de Communauté et la rédaction du procès-verbal de séance, les modifications des statuts, les finances, l'audit réglementaire de la station de traitement des eaux usées, l'avenant N° 2 avec COVED, le salon de l'Artisanat et des Métiers 2016, la convention avec l'Institut Européen des Arts Céramiques, le territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein-Grand Ballon, l'avenant N° 1 à la convention de partenariat financier entre la société d'Arboriculture de Guebwiller et Environs et la CCRG, le rapport 2015 du Président sur le fonctionnement des services, la mutualisation de matériels appartenant à la CCRG, la modification de la convention d'utilisation des équipements sportifs, la Navette des Crêtes et les affaires relatives au personnel forestier.

- **Comité Syndical de la Brigade Verte du 13/04/2016** : l'ordre du jour de cette réunion était principalement le rapport d'activités 2015, les questions d'ordre budgétaire et les affaires relatives au personnel.

- **SCOT du 08/06/2016** : M. le Maire fait savoir que le projet de SCOT a été arrêté à la majorité des élus.

- **SIEP de la Lauch du 13/06/2016** : M. Haennig relate les conclusions de la réunion, surtout centrée sur les problèmes d'inondation rencontrés dans les communes ces dernières semaines.

Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Lauch aval du 24/06/2016 : M. Horny informe l'assemblée que les deux syndicats ont entamé la procédure de fusion. A terme il n'y aura plus qu'une seule structure en charge des cours d'eau.

9° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 1 déclaration d'intention d'aliéner un bien a été signée depuis le début de l'année 2016

Le Conseil Municipal, dont une procuration (Mme Emberger), donne quitus au Maire pour ses délégations.

10° / POINT : DIVERS :

* bilan d'activité de la brigade verte du 1/03 au 30/04/2016 : 33 passages et/ou interventions sur le ban communal

* Rapport d'activités « Brigade Verte » année 2015

* quête contre le cancer : la collecte a rapporté 5.738,80 € en 2015 (5.570 € en 2015)

* Avenant au PEdT (projet éducatif territorial) : M. le Maire signale qu'il a été signé le 10/06/2016.

* Dotations de l'Etat : M. le Maire déplore la diminution drastique de ces dotations entre 2012 et 2016 (de 99 000 € de dotations chutant à 64 000 €).

La séance est close à 21h00.